

Image not found or type unknown



Limite séparative et mur mitoyen

Par **Nicosf**, le **04/03/2011** à **17:15**

Bonjour,
J'ai une maison de plein pied qui est jumelé à la grange de mes voisins (grange élevé d'un étage) donc plus haute que ma maison.
Avec accord de la mairie, j'ai réhaussé ma toiture (une seule pente qui penche vers chez moi).
Sur l'ancienne toiture, les solins d'étanchéité (au plus haut du toit) étaient appuyer sur le mur de la grange. Les maçons ont donc réhaussé le toit et refait des solins mais plus haut sur le mur de la grange. Je n'ai pas demander l'accord de mes voisins pour ce faire. Aurais-je dû le faire? peuvent-ils se plaindre de ses travaux?
Merci de votre réponse